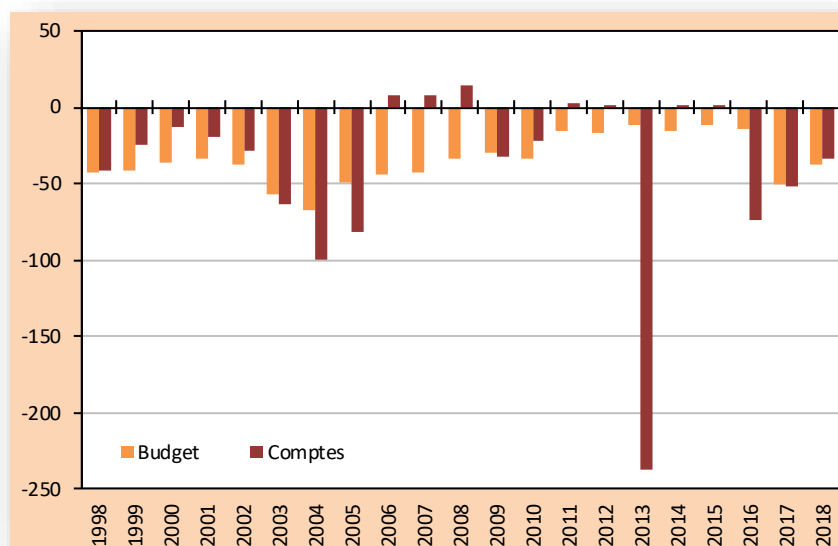


COMPTES 2018 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

Statistique financière



Juillet 2019

Département de l'économie
et de l'action sociale

Service de statistique

Département des finances
et de la santé

Service financier

Sommaire

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	3
DONNÉES FIN. DONNÉES FINANCIÈRES	4
Vue d'ensemble	4
Compte de résultats	5
Compte des investissements	7
Endettement, intérêts nets et taux d'intérêts moyen	8
Charges par nature du compte de résultats	9
Revenus par nature du compte de résultats	10
Compte de résultats selon la classification fonctionnelle	11
Bilan	12
INDICATEURS FINANCIERS	13
Taux d'endettement Degré d'autofinancement	13
Degré d'autofinancement Capacité d'autofinancement	13
Part des charges: Quotité des intérêts	14
Degré de couverture Quotité de la charge financière	14
Dettes brutes par Degré de couverture des charges	15
Proportion des revenus déterminants Degré de couverture des revenus déterminants	15
Part du service des intérêts Poids des intérêts passifs	16
Dettes nettes par Effort d'investissement	16
Taux d'autofinancement Dette par habitant	17
Poids des charges Dette par habitant	17

Avant-propos

Cette nouvelle édition de la statistique financière est publiée à un moment charnière pour les finances cantonales. Après plusieurs années de grandes difficultés, Neuchâtel est clairement sur le chemin du redressement. Ainsi, le résultat des comptes de l'exercice 2018 marque une amélioration de l'ordre de 20 millions de francs par rapport à l'exercice précédent, et d'environ 40 millions de francs par rapport à celui de 2016 et, pour la première fois depuis 2011, les investissements se sont inscrits à la hausse.

La présente statistique financière montre assez clairement les progrès réalisés et les défis qui subsistent : l'administration coûte aujourd'hui moins cher au contribuable qu'il y a 20 ans, les dépenses de formation et d'éducation sont maîtrisées depuis deux législatures environ et celles de la santé ont été stabilisées au cours de la dernière législature. Les subventions, ou charges de transfert, représentent 3 francs sur 5 dans les dépenses de l'Etat et doivent donc faire l'objet de toute l'attention des autorités et de mécanismes de gestion qui méritent d'être encore développés.

Les nombreuses réformes concernant la politique fiscale et financière de l'Etat adoptées récemment par le Parlement doivent amplifier ce mouvement positif que connaît désormais le canton de Neuchâtel : le retour à l'équilibre du compte de résultat est annoncé pour l'exercice 2020 et la révision des mécanismes du frein à l'endettement met une claire priorité sur les investissements, tout en exigeant l'équilibre du compte de résultat et l'amortissement régulier du découvert constaté au bilan de l'Etat. Les fluctuations conjoncturelles seront aussi atténuées, de sorte que la politique financière gagnera en stabilité. La vision à long terme et les transformations structurelles prendront donc plus d'importance dans la conduite des finances publiques.

Les réformes fiscales adoptées en 2019 accompagnent quant à elles de nombreuses dynamiques très positives, notamment dans les domaines de la culture, de la recherche, de la formation, de l'aménagement du territoire, de la mobilité ou encore de la péréquation financière intercommunale, qui toutes contribueront au renforcement de l'attractivité et de la prospérité du canton. La baisse significative du chômage enregistrée depuis plusieurs mois en atteste également.

L'exercice 2018 est aussi celui qui aura été marqué par le retraitement du bilan de l'Etat, par l'adoption des règles du nouveau modèle de comptes harmonisé 2 (MCH2) et par l'introduction de nouveaux outils de gestion financière ainsi que par une nouvelle présentation des comptes et du budget : autant de réformes à caractère technique qui contribuent pourtant à une plus grande transparence de la gestion financière. C'est d'ailleurs aussi la vocation de la présente statistique financière dont je vous souhaite une bonne lecture.

Laurent Kurth
Conseiller d'Etat, Chef du DFS

Introduction

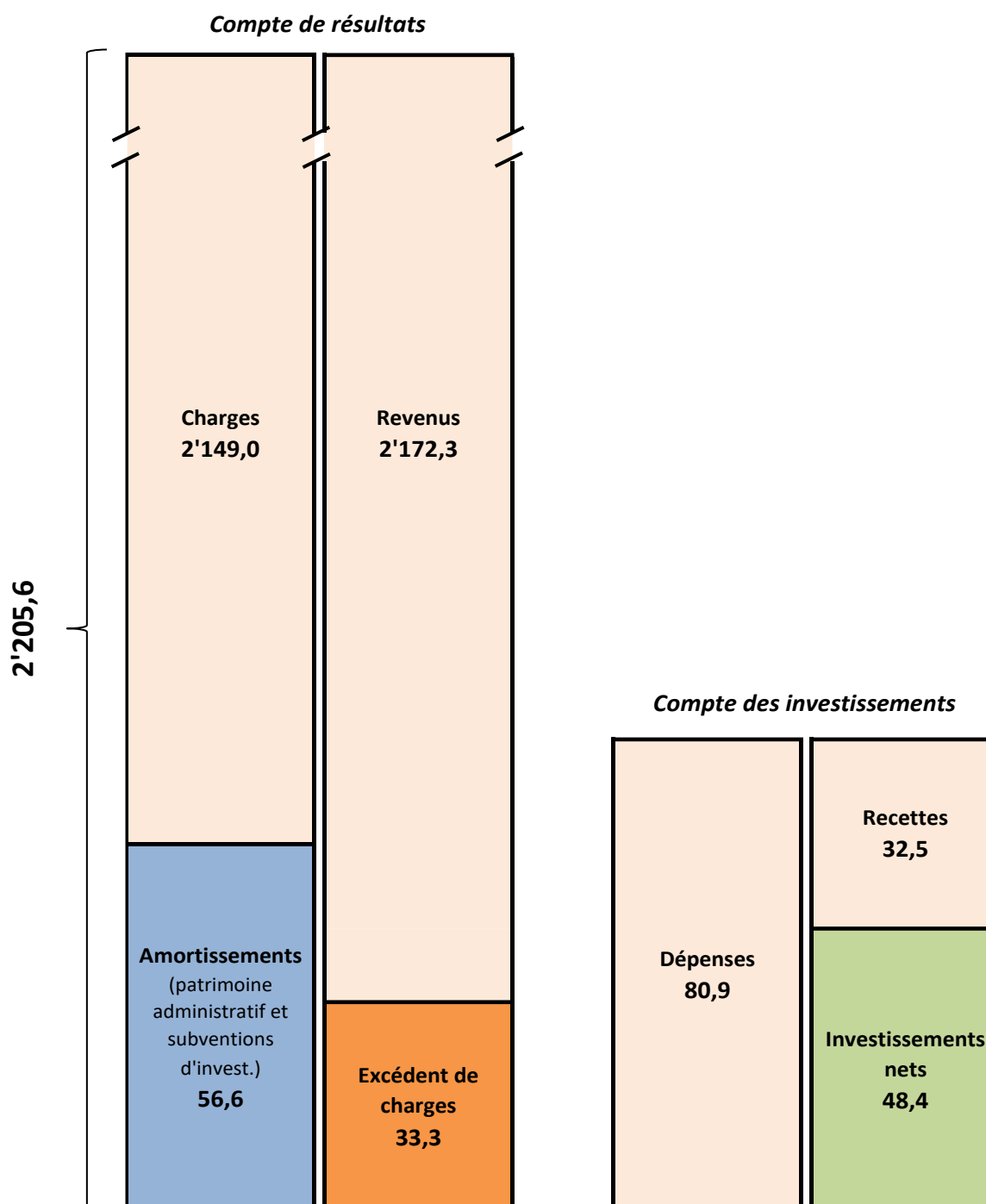
Conformément à l'article 70 LFinEC, le Conseil d'Etat doit publier chaque année une statistique financière de l'Etat et des communes. La présente fiche regroupe ainsi diverses informations concernant les finances de l'Etat de Neuchâtel. D'autres fiches relatives aux communes neuchâtelaises sont disponibles sur le site Internet du service de statistique. Compte tenu des exigences légales, la statistique financière cantonale comprend une présentation de l'évolution des données dans le temps et se doit d'être conforme aux directives de la statistique des finances de la Confédération afin de permettre une comparaison entre collectivités publiques de même niveau et entre collectivités publiques de niveaux différents.

A l'image du rapport de gestion financière pour l'exercice 2018 (voir Tomes 1 et 2 du 10 avril 2019), la fiche de statistique financière qui l'accompagne tient compte pour la première fois d'une présentation des données sur la base du deuxième modèle comptable harmonisé (MCH2). Cette situation n'est pas sans incidence sur les comparaisons dans le temps (évolutions annuelles) de certains éléments puisque seuls les comptes 2017 ont été "retraités" conformément au nouveau référentiel. Certains graphiques mentionnent ainsi des valeurs uniquement pour les années 2017 et 2018. C'est notamment le cas pour la dernière partie relative aux nouveaux indicateurs financiers du MCH2.

Comptes 2018 de l'Etat: vue d'ensemble *en millions de francs*

Si le compte de résultats (auparavant compte de fonctionnement avec MCH1) et le compte des investissements restent les deux états financiers principaux en matière de comptabilité des collectivités publiques, le compte de financement est dorénavant remplacé par un tableau de flux de trésorerie (voir page 64 du Tome I du rapport de gestion financière). Le compte de résultats 2018 boucle sur un excédent de charges (résultat total) de CHF 33,3 millions et le compte des investissements présente des dépenses nettes de CHF 48,4 millions. L'évolution concernant ces deux états financiers est commentée de manière plus détaillée aux pages suivantes.

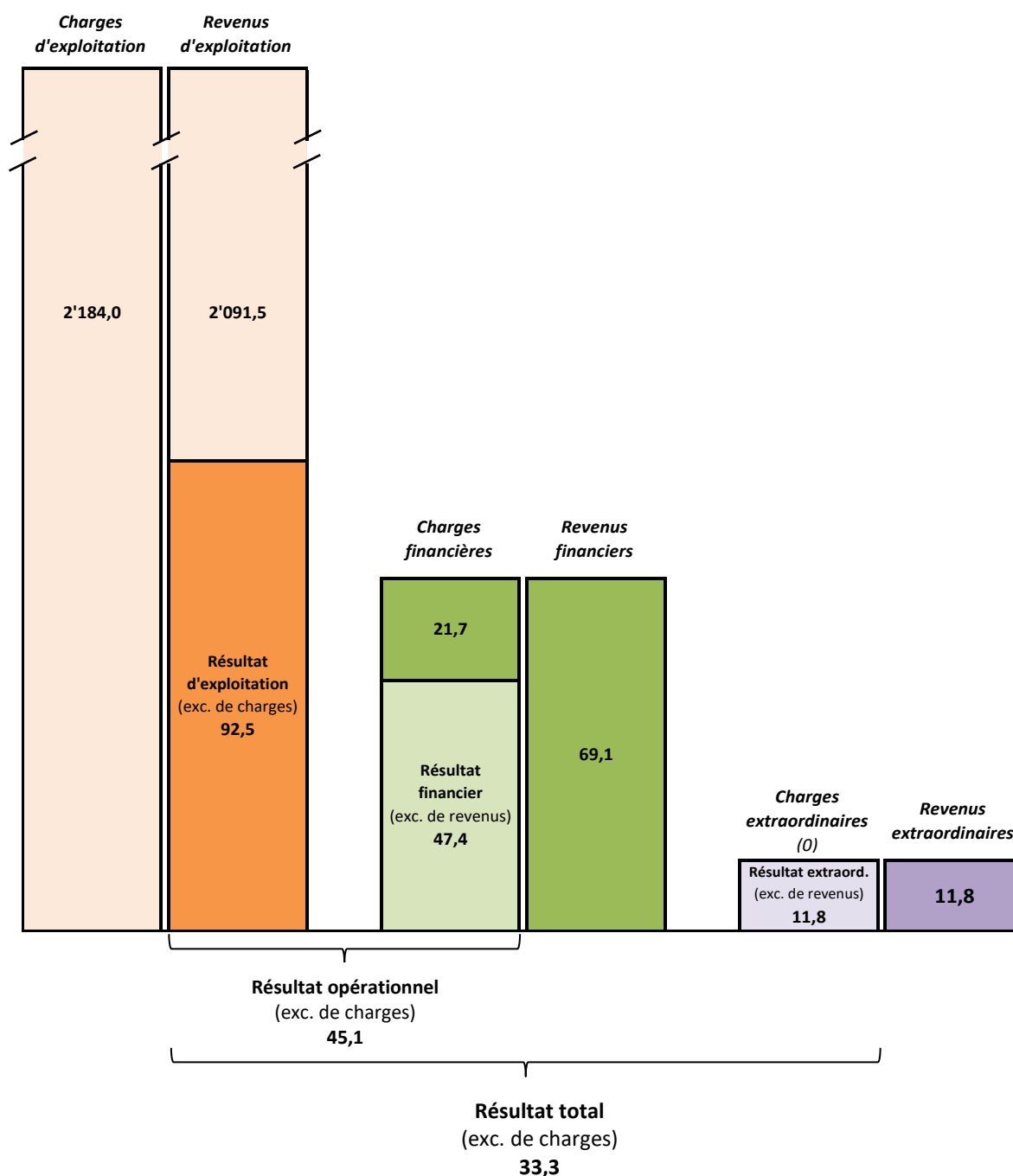
Les opérations de retraitement du bilan de l'État effectuées conformément aux dispositions de la LFinEC et du MCH2 ont généré une augmentation du total du bilan qui a permis de réduire le découvert de l'État à CHF 530 millions (cf. page 12).



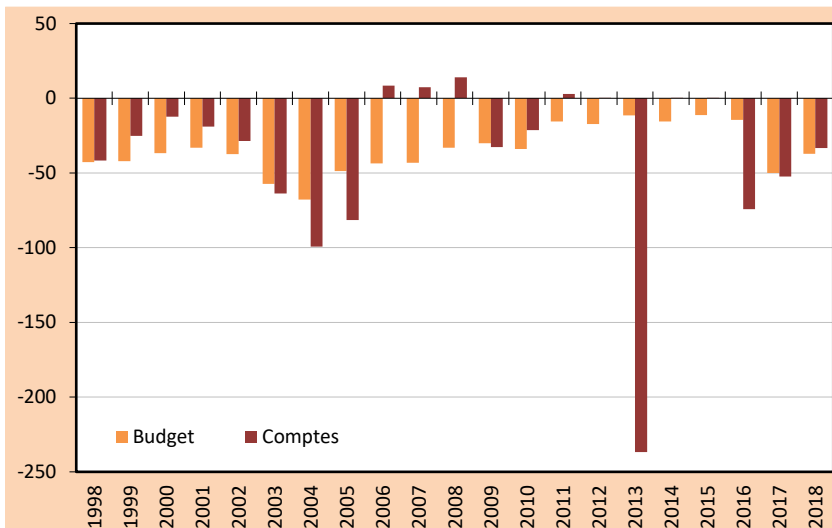
Compte de résultats 2018 détaillé en millions de francs

Conformément aux exigences du MCH2, le compte de résultats se décline dorénavant en trois niveaux : résultat d'exploitation (déficit de CHF 92,5 millions), résultat opérationnel (déficit de CHF 45,1 million y compris charges et revenus financiers) et le résultat total (déficit de CHF 33,3 millions y compris charges et revenus extraordinaires). Une vision schématique du compte de résultats détaillé est disponible ci-dessous.

Le résultat s'est amélioré de près de CHF 4 millions par rapport aux prévisions budgétaires et de respectivement CHF 41 et CHF 19 millions par rapport aux exercices 2016 et 2017. Il représente par conséquent un nouveau pas en direction de l'équilibre visé pour l'exercice 2020 et confirme la tendance annoncée d'amélioration des finances cantonales.



Résultat total, budget et compte de résultats en millions de francs



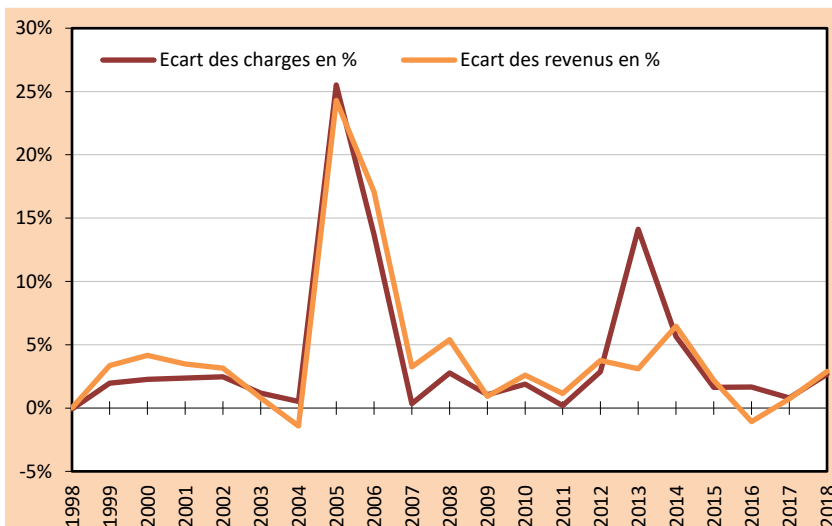
La comparaison des charges (y compris amortissements) et des revenus du compte de résultats aboutit au résultat total annuel, soit un excédent de charges (déficit) ou un excédent de revenus (bénéfice).

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont correctes.

Alors que le budget 2018 adopté par le Grand Conseil le 20 février 2018 prévoyait un déficit de CHF 37,2 millions, la situation après clôture des comptes s'améliore de CHF 3,9 millions pour atteindre un excédent de charges de CHF 33,3 millions. La situation s'améliore également par rapport aux comptes 2017 (déficit de CHF 52,3 millions) et aux comptes 2016 (déficit de CHF 74,1 millions).

Rappelons que l'exercice 2013 comptabilise pour près de CHF 221,4 millions de provisions pour la recapitalisation de prévoyance.ne. Sans tenir compte de cette incidence, le déficit ne serait plus que de CHF 15,4 millions (budget 2013 : excédent de charges de CHF 11,5 millions et comptes 2013 avec incidence prévoyance.ne excédent de charges de CHF 236,8 millions).

Écarts budget et compte de résultats en pourcent

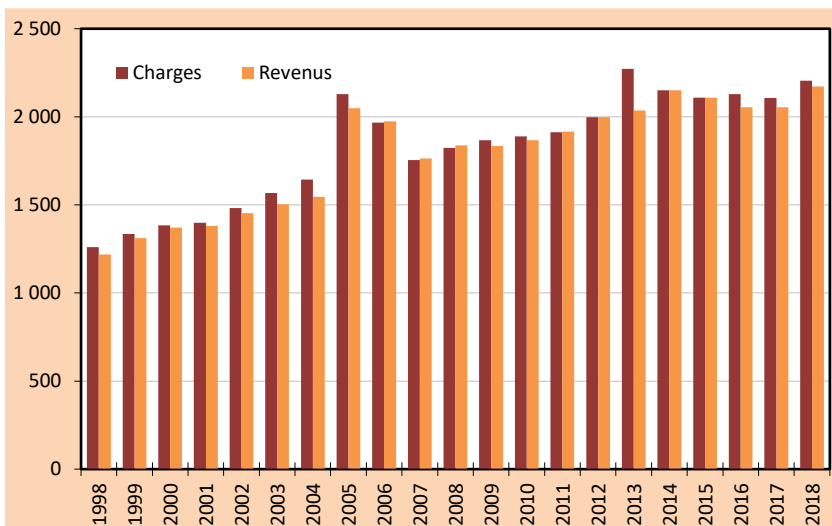


La comparaison des écarts de charges et de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse et la pertinence des prévisions budgétaires.

En 2018, l'écart entre les charges prévues et les charges réalisées se traduit par une augmentation de CHF 57,2 millions (+2,7%). Au niveau des revenus, l'écart entre le budget et les comptes représente une augmentation de CHF 61,1 millions (+2,9%). La progression des charges et des revenus en 2018 est due à un effet comptable en lien avec prévoyance.ne (dissolution de provisions pour CHF 100 millions et constitution d'engagements pour CHF 97,2 millions conformément aux principes du MCH2).

Les écarts particulièrement importants en 2005, 2006 et 2013 proviennent respectivement des opérations en lien avec l'or BNS (charges et revenus), le principe d'échéance (charges et revenus) et la recapitalisation de prévoyance.ne (charges).

Charges et revenus du compte de résultats en millions de francs



En 2018 les charges et les revenus du compte de résultats atteignent respectivement CHF 2'206 millions et CHF 2'172 millions (sans imputations internes), soit un résultat déficitaire, comme déjà précisé, de CHF 33 millions.

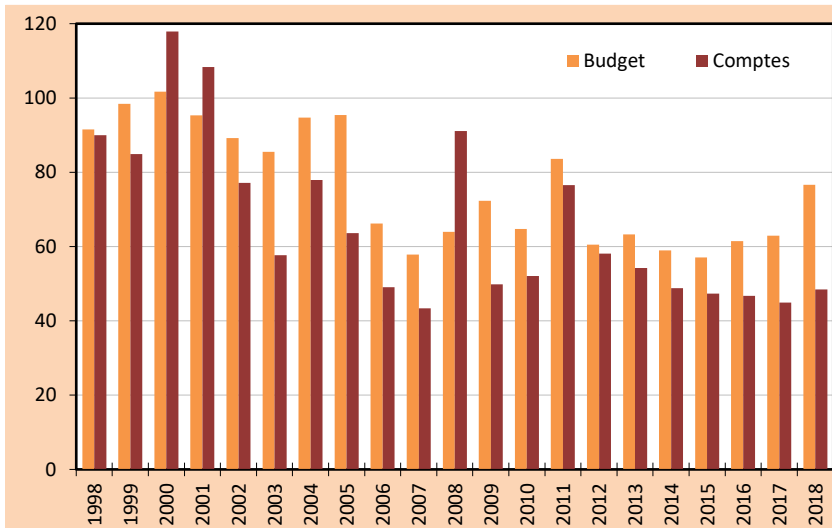
Rappelons que les comptes 2005 englobent des opérations au titre du versement de la BNS au canton suite à la vente d'or excédentaire (CHF 425,8 millions de revenus extraordinaires ayant donné lieu à un amortissement du découvert).

Les comptes 2006 marquent le passage au principe d'échéance (effets liés au rattrapage aussi bien du côté des charges que des revenus).

Les charges relatives aux comptes 2013 comprennent la création de provisions pour prévoyance.ne.

Relevons également que les revenus marquent une stagnation entre 2014 et 2017 sous l'effet de la réforme de la fiscalité des personnes physiques

Dépenses nettes, budget et compte des investissements en millions de francs

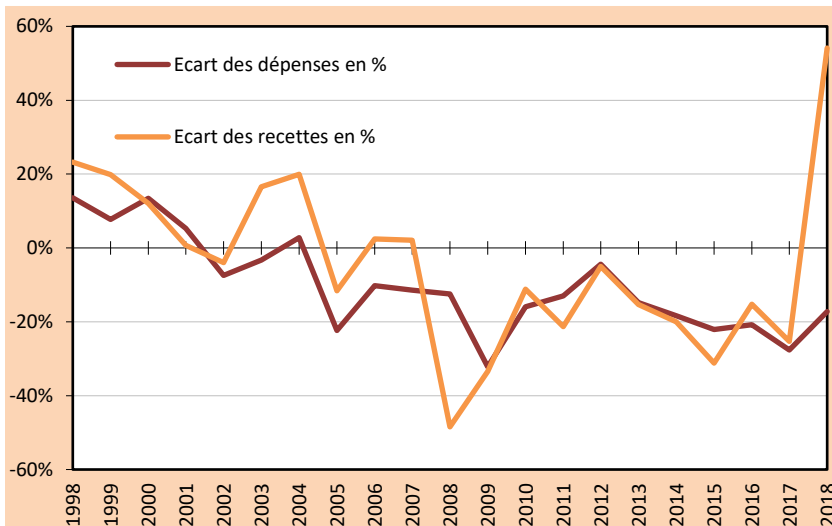


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour l'acquisition de biens durables et la réalisation de projets inscrits au patrimoine administratif de la collectivité publique.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires en matière de charges nettes d'investissement. Si le volume de ces dernières est significativement inférieur aux prévisions, la situation est préoccupante car la substance du patrimoine cantonal n'est alors pas renouvelée.

Pour l'année 2018, le budget prévoyait des investissements nets totaux à hauteur de CHF 76,6 millions. Au final, le résultat des comptes 2018 est de CHF 48,4 millions, soit CHF 28,2 millions de moins que prévu. Cet écart important doit néanmoins être nuancé en regard des règles de la législation financière, comme expliqué ci-dessous au graphique suivant. De manière générale, les dépenses d'investissement sont inférieures aux prévisions budgétaires depuis une quinzaine d'années.

Écarts budget et compte des investissements en pourcent

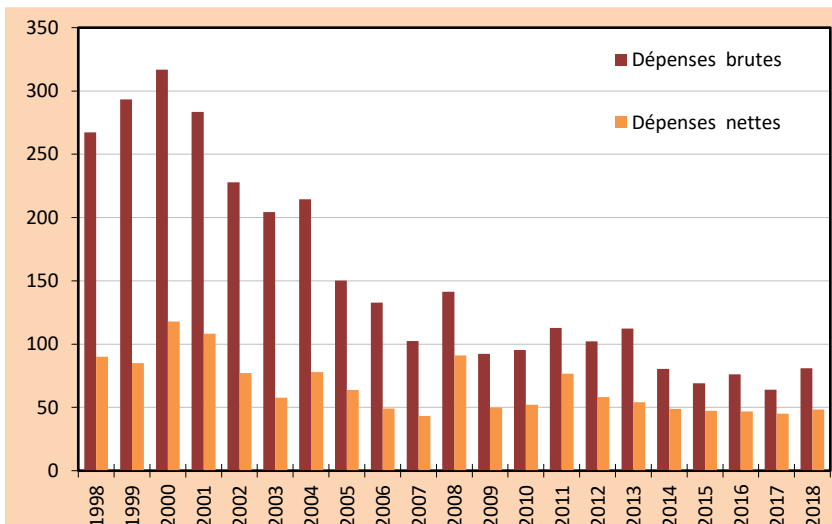


L'écart important constaté en 2018 en termes de résultat net (CHF 28,2 millions) provient de dépenses inférieures au budget (CHF 16,8 millions soit -17,2%) et de recettes supérieures au budget (CHF 11,4 millions soit +54,1%).

L'écart s'explique aussi par la prise en compte d'un écart statistique de CHF 9,7 millions au budget 2018 pour soldes de crédits non utilisés. En vertu des art. 30 al. 2 et 6 LFinEC, celui-ci représente 15% des dépenses nettes sans les projets générant des flux financiers nets positifs (CHF 12 millions pour l'acquisition de participations aux sociétés électriques étaient prévus au budget 2018 mais cette opération n'a finalement pas été réalisée en cours d'exercice).

Les écarts résiduels concernent à la fois des projets en cours ainsi que des projets à solliciter qui ont été abandonnés, voire reportés.

Dépenses brutes et nettes du compte des investissements en millions de francs

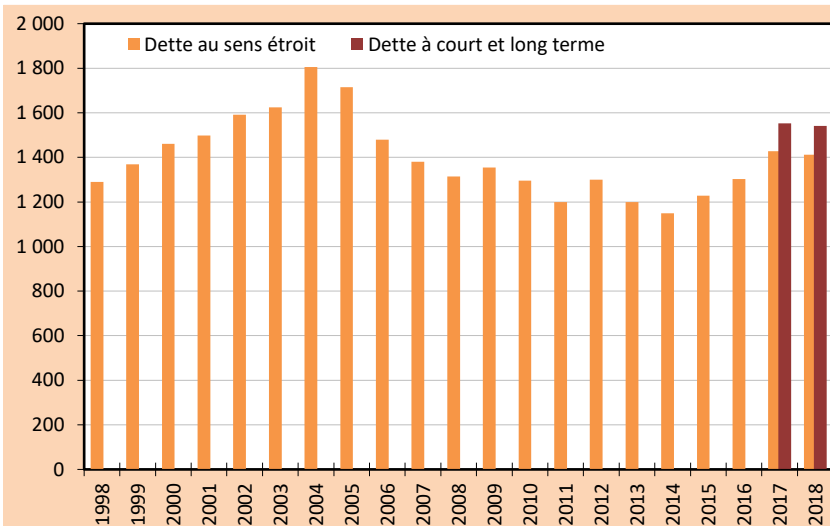


En 2018, les dépenses brutes du compte des investissements atteignent CHF 80,9 millions et les dépenses nettes, comme déjà précisé ci-dessus, CHF 48,4 millions.

Les valeurs de ces dernières années restent sensiblement éloignées de celles constatées à la fin des années 1990 et début 2000, influencées par d'importants travaux routiers. Depuis 2006, le mécanisme du frein à l'endettement restreint également le niveau des investissements (enveloppes autorisées) compte tenu des déséquilibres constatés pour les budgets du compte de résultats. En effet, plus le déficit est important au budget, plus l'enveloppe globale d'investissement s'en trouve réduite. Cette situation est à l'origine de propositions de modifications des règles d'équilibre financier dans la LFinEC. Selon toutes vraisemblance, celles-ci pourraient entrer en vigueur dès l'exercice 2020.

Relevons également qu'à partir de la décennie 2010 est entrée en vigueur la nouvelle répartition des tâches entre Confédération et cantons, impliquant une plus claire séparation des tâches entre ces deux niveaux institutionnels et donc une plus grande séparation des investissements de l'une et des autres. Conséquences : le volume des investissements indiqué depuis lors représente une part plus faible de la contribution fédérale et, surtout, l'écart entre investissements bruts et investissements nets s'est clairement réduit.

Endettement en millions de francs

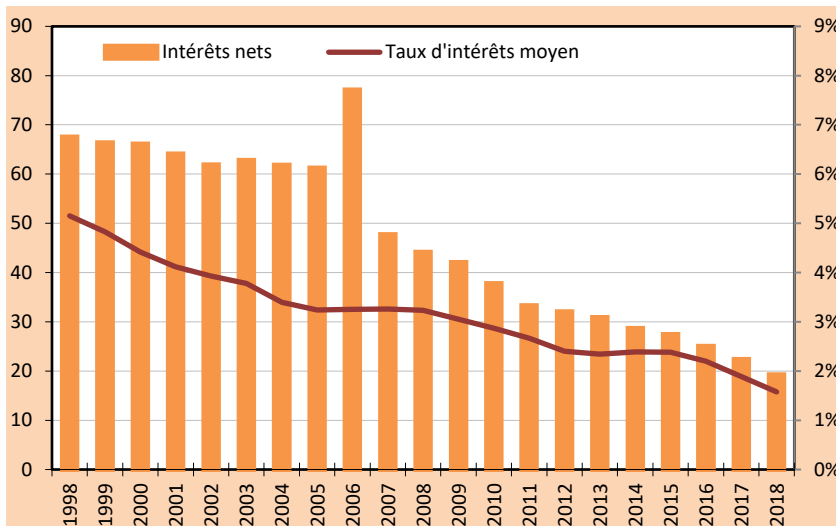


La dette bancaire (ou dette au sens étroit) est d'environ CHF 1'412 millions à fin 2018. Ce montant se rapporte uniquement à l'état des emprunts en cours auprès des instituts financiers (banques, compagnies d'assurance, établissements caisses de pensions, etc.). La dette bancaire diminue de CHF 15,7 millions par rapport à l'exercice précédent. C'est la première fois qu'elle diminue depuis l'exercice 2013.

En considérant le bilan de l'État (passif), les engagements inscrits aux natures MCH2 201 et 206 permettent d'aboutir à la dette à court et long terme qui figure également sur le graphique ci-contre pour les années 2017 et 2018.

D'autres notions d'endettement existent en matière de finances publiques. Le MCH2 prend notamment en considération les notions de "dette brute" et de "dette nette" pour le calcul de certains indicateurs (cf. dernière partie du document, page 13).

Intérêts nets en millions de francs et taux d'intérêts moyen en pourcent

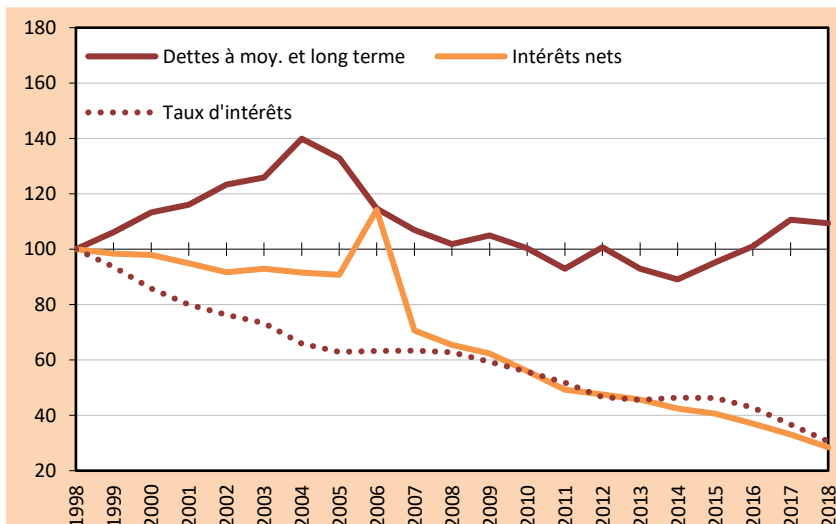


Les intérêts dépendent du montant de la dette et des conditions d'emprunts (taux d'intérêt). On parle d'intérêts nets car aux charges d'intérêts (ou intérêts passifs) sont déduits les intérêts encaissés par l'État relatifs aux conditions d'emprunts à court terme.

Les comptes 2018 laissent apparaître des charges d'intérêts de CHF 20,9 millions et des intérêts encaissés de CHF 1,7 million, soit au final des intérêts nets de CHF 19,2 millions. Ce montant diminue continuellement depuis 2007. Le taux d'intérêt moyen est de 1,58% en 2018 (plus bas niveau jamais constaté).

Le passage au principe d'échéance explique le pic constaté en 2006 au niveau des charges d'intérêts nettes (comptabilisation de charges supplémentaires à hauteur de CHF 21 millions afin de rattraper le décalage annuel).

Indice de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêts moyen base 1998=100



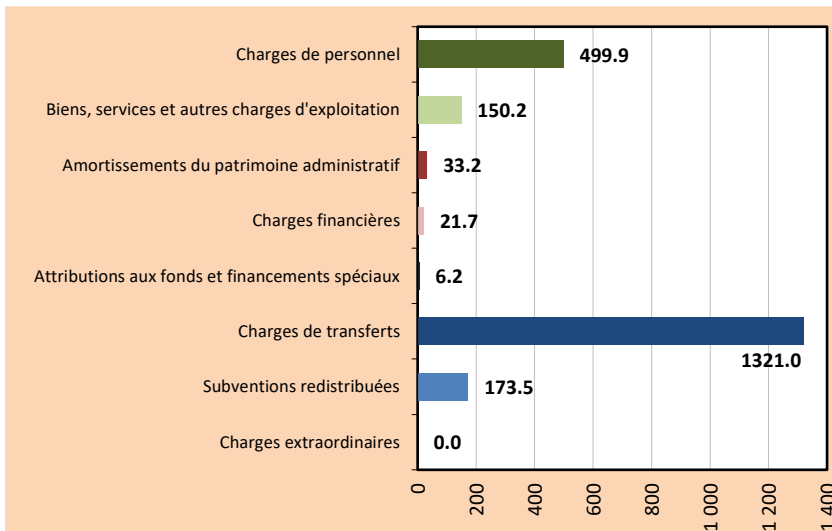
L'influence de la dette et des taux d'intérêt sur les charges nettes d'intérêts est particulièrement visible sur le graphique ci-contre qui présente l'évolution de ces variables en termes d'indices.

Ainsi, en prenant comme référence les comptes de l'année 1998 (100 points), tant les intérêts nets que le taux d'intérêt moyen (tous deux aux environs de 30 points) affichent une forte baisse par rapport à cette base. La dette, en revanche, est légèrement supérieure avec un indice s'établissant à 109 points (elle a toutefois atteint près de 140 points en 2004).

La variation constatée en 2006 au titre des intérêts nets s'explique pour les mêmes raisons que celles avancées au graphique précédent.

Relevons encore que les opérations liées à prévoyance.ne ont conduit à un transfert d'endettement de prévoyance.ne à l'Etat, sans créer de nouvel endettement en soi. L'Etat a donc progressivement internalisé des dettes existantes au sein de cette entité parapublique, dont le découvert se réduit progressivement.

Charges par nature du compte de résultats 2018 en millions de francs

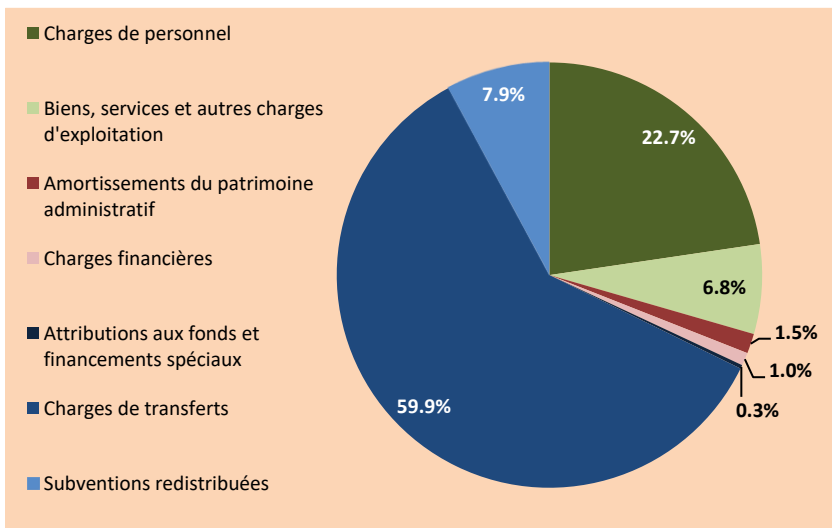


La classification par nature des charges (et des revenus) du compte de résultats regroupe les flux financiers conformément à la nomenclature définie par le MCH2.

La présentation des charges par nature met en évidence le poids financier important que constituent les charges de transfert sur les comptes de l'État. Ainsi, en 2018, celles-ci se montent à CHF 1'321 millions (CHF 1'495 millions en considérant encore les subventions redistribuées qu'on retrouve à l'identique du côté des revenus).

Au niveau des charges dédiées au fonctionnement de l'administration, les charges de personnel s'élèvent à CHF 500 millions et les charges de biens et services à CHF 150 millions. Le montant comptabilisé au titre des charges de personnel englobe un effet de CHF 68 millions dû aux mesures décidées pour prévoyance.ne (changement de primauté).

Charges par nature du compte de résultats 2018 en pourcent

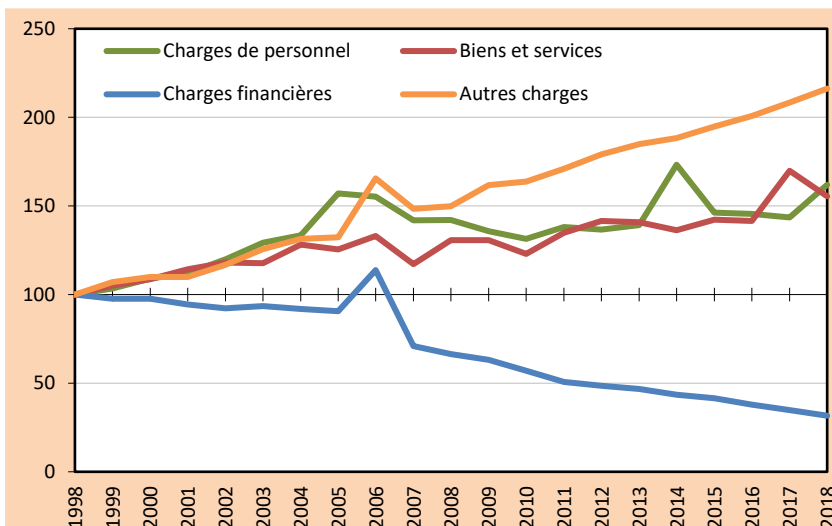


La récapitulation des charges par nature en pourcent, illustrée dans le graphique ci-contre, permet de bien se rendre compte de l'importance des charges de transfert. Ces dernières correspondent en effet à près de 60% du total des charges.

Précisons que les charges de transfert (nature 36 MCH2) regroupent plusieurs anciennes natures comptables du MCH1 (subventions accordées, parts et contributions sans affectation et dédommagements versés à des collectivités publiques).

Suivent les charges de personnel (23%), les subventions redistribuées (8%) et les charges de biens et services (7%).

Indice des charges par nature (base 2017=100)



Le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de charges en termes d'indices.

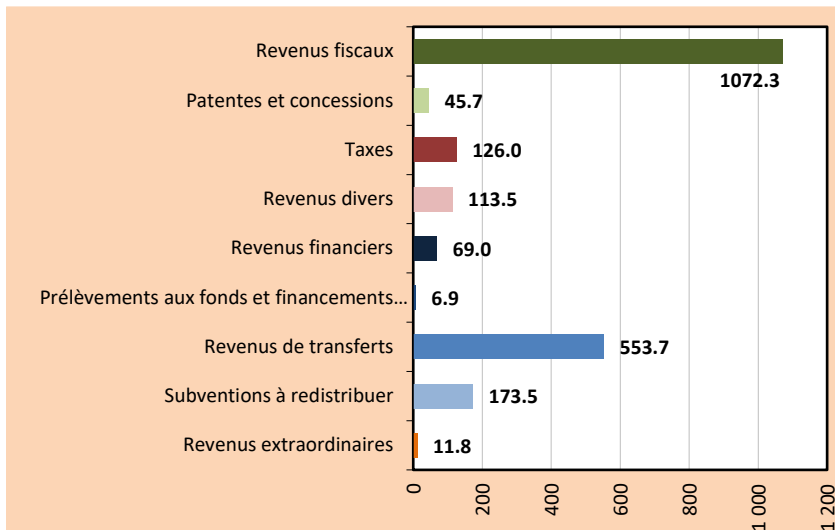
Des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures pour assurer une comparabilité acceptable entre les données de la période 1998-2016 (MCH1) et 2017-2018 (MCH2).

- Charges de personnel (30 MCH1 et 30 MCH2);
- Biens et services (31 MCH1 et 31 MCH2);
- Charges financières (32 MCH1 et 34 MCH2);
- Autres charges (34+35+36+37 MCH1 et 36+37 MCH2).

Les attributions aux financements spéciaux (38 MCH1 et 35 MCH2) ainsi que les imputations internes (39 MCH1 et MCH2) ne sont pas pris en considération.

Alors que les charges financières diminuent au fil du temps, les autres charges augmentent, particulièrement la catégorie "autres charges" qui englobe les charges de transfert.

Revenus par nature du compte de résultats 2018 en millions de francs

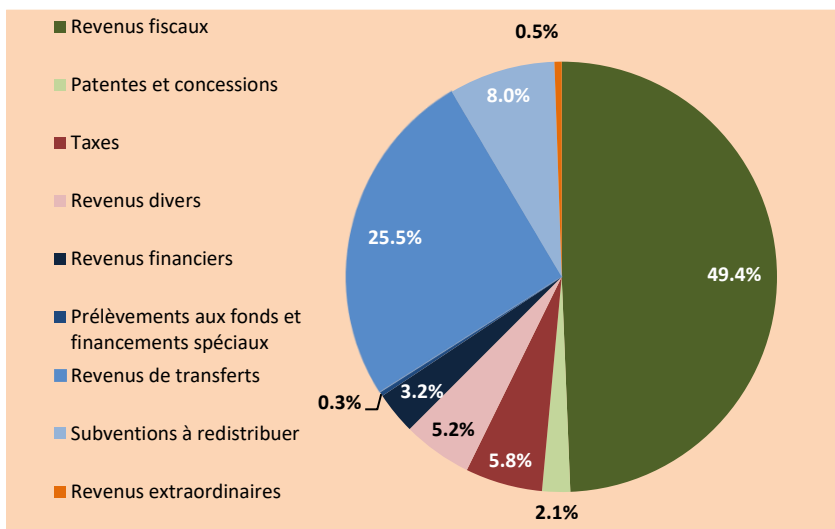


La présentation des revenus par nature permet de souligner l'importance des revenus fiscaux par rapport à l'ensemble des revenus de l'État. Ainsi, en 2018, les recettes fiscales s'élèvent à CHF 1'072 millions.

Ce montant se répartit entre les impôts relatifs aux personnes physiques (CHF 768 millions), les impôts relatifs aux personnes morales (CHF 170 millions), divers autres impôts directs (CHF 86 millions) et les taxes véhicules qui appartiennent aussi à cette catégorie (CHF 48 millions).

Suivent ensuite les revenus de transfert pour un montant de CHF 554 millions (il s'agit principalement de subventions fédérales acquises) et les subventions à redistribuer pour CHF 174 millions.

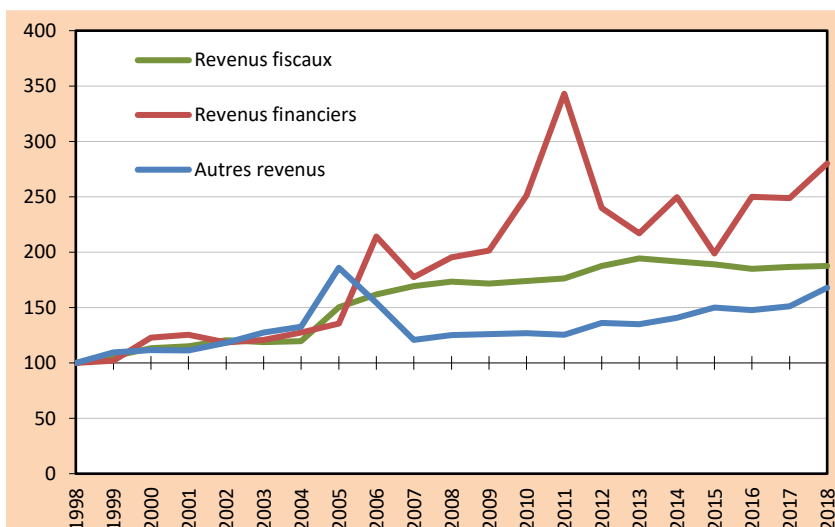
Revenus par nature du compte de résultats 2018 en pourcent



La récapitulation des revenus par nature en pourcent, proposée dans le graphique ci-contre, permet de bien visualiser le poids respectif des différentes rentrées financières de l'État.

Les revenus fiscaux constituent ainsi presque la moitié des recettes de l'État en 2018 et les revenus de transfert un quart.

Indice des revenus par nature (base 2017=100)



Le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de revenus en termes d'indices.

Comme pour les charges, des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures pour assurer une comparabilité acceptable entre les données de la période 1998-2016 (MCH1) et 2017-2018 (MCH2).

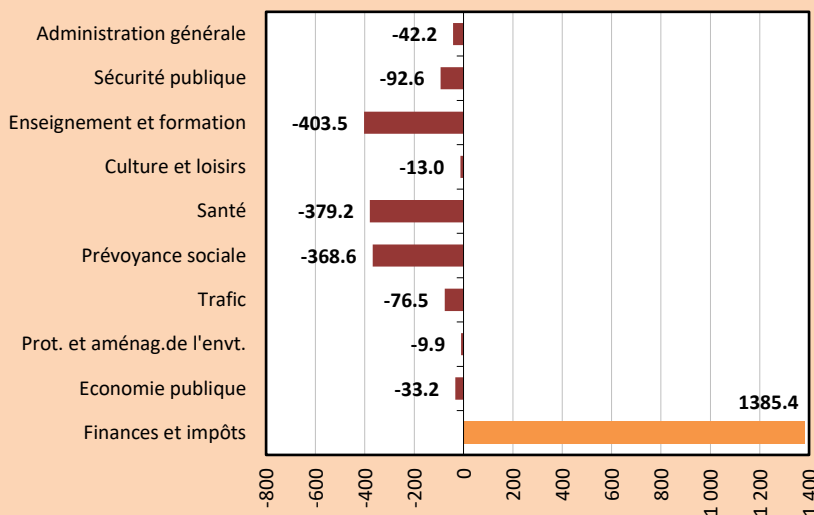
- Revenus fiscaux (40 MCH1 et 40 MCH2);
- Revenus financiers (42 MCH1 et 44 MCH2);
- Autres revenus (41+43+44+45+46+47 MCH1 et 41+42+43+46+47MCH2).

Les attributions aux financements spéciaux (48 MCH1 et 45 MCH2) ainsi que les imputations internes (49 MCH1 et MCH2) ne sont pas pris en considération.

Le pic pour les revenus financiers en 2011 provient de l'agio lié au remboursement partiel du capital de dotation par la BCN à l'État (CHF 25 millions).

Signalons également que les revenus fiscaux stagnent depuis 2013, sous l'effet des réformes fiscales, en particulier celle des personnes physiques.

Compte de résultats 2018 selon la classification fonctionnelle en millions de francs



La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de résultats regroupe les flux financiers en fonction des missions qui sont dévolues aux collectivités publiques. Ces dernières, qu'elles soient cantonales ou communales, distinguent habituellement dix groupes de tâches. Chaque charge et chaque revenu de la classification par nature (charges de personnel, biens et services, etc.) est affecté à un domaine fonctionnel bien précis.

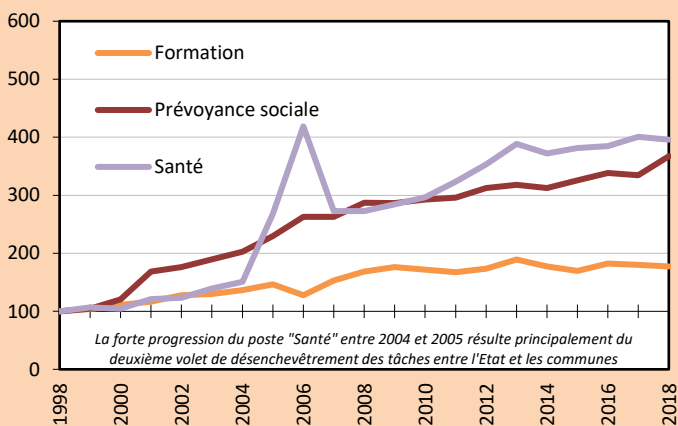
Avec CHF 404 millions de dépenses nettes (charges relatives au domaine auxquelles on soustrait les revenus), le domaine Formation représente le montant le plus important en 2018. Suivent ensuite la Santé avec CHF 379 millions et la Prévoyance sociale avec CHF 369 millions.

A noter que les domaines Administration et Prévoyance sociale sont influencés de manière significative par les opérations liées à *prevoyance.ne* en 2018.

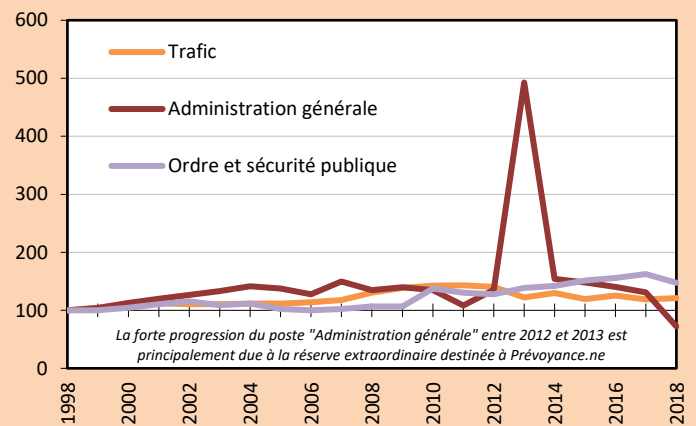
Indice des postes selon la classification fonctionnelle (base 1998=100)

Les trois domaines Formation, Santé et Prévoyance sociale représentent près de 80% des charges nettes totales de l'État. Les revenus qui sont attribués au groupe Finances et impôts sont par conséquent principalement affectés au financement de ces tâches. Les écarts d'une année à l'autre doivent être interprétés avec prudence étant donné que les montants utilisés pour calculer les indices tiennent également compte des opérations ponctuelles de clôture comme les mouvements avec les financements spéciaux (création et dissolution de réserves et provisions, attributions et prélèvements à la fortune des fonds) ou les charges et revenus extraordinaires. Sans épuration préalable de ces incidences les comparaisons s'avèrent parfois délicates.

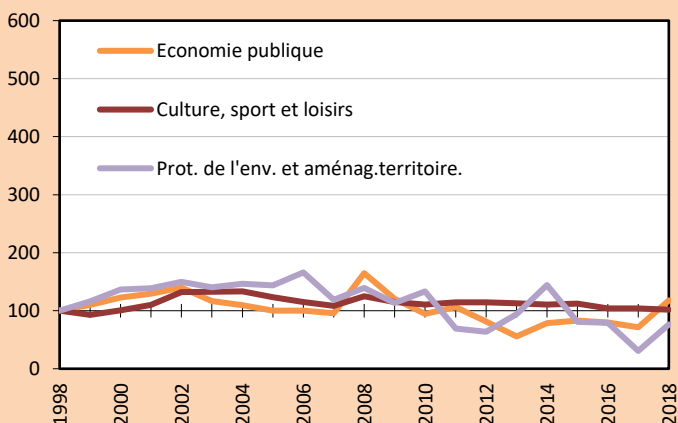
Indice des domaines Formation, Prévoyance sociale et Santé (charges nettes)



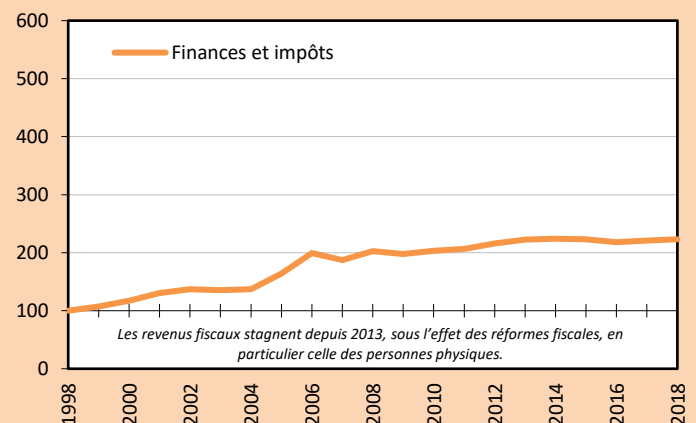
Indice des domaines Trafic, Administration générale et Ordre et sécurité publique (charges nettes)



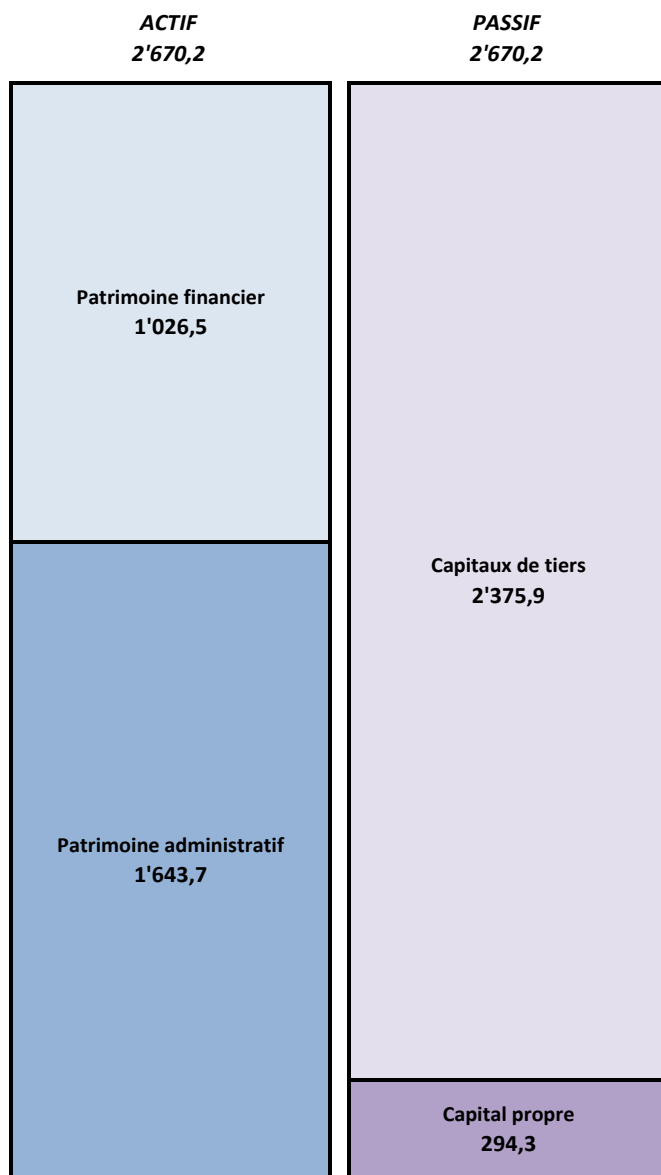
Indice des domaines Economie publique, Culture, sport et loisirs et Protection de l'env. et aménag. du territoire (charges nettes)



Indice du domaine Finances et impôts (revenus nets)



Bilan 2018 en millions de francs



Le bilan de l'État a fait l'objet d'un retraitement afin d'être conforme aux dispositions du MCH2 et à la LFinEC. Le rapport 18.022 du 25 juin 2018 précise les principes ayant permis d'aboutir au bilan d'ouverture en début d'année 2018. Le retraitement effectué a généré une augmentation du total du bilan de CHF 1'020 millions.

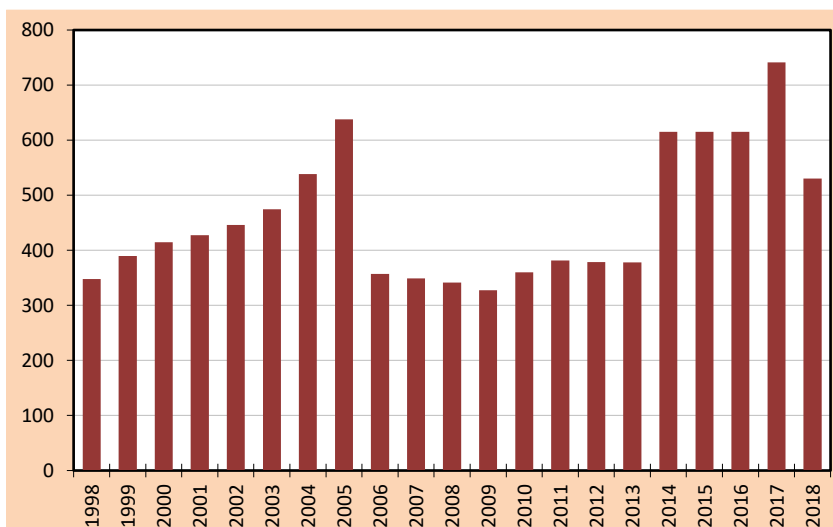
Le bilan détaillé est publié dans le rapport de gestion financière 2018 (cf. Tome I page 61). La représentation graphique ci-contre présente uniquement une vision synthétique qui reprend les principales positions en fin d'année.

Les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif à l'actif du bilan sont de CHF 2'670 millions.

Les engagements figurant au passif du bilan se répartissent entre les capitaux de tiers (CHF 2'376 millions), regroupant notamment les dettes à court et long terme, et le capital propre (CHF 294 million). Le total du passif est par conséquent également de CHF 2'670 millions.

Concrètement le découvert de CHF 530 millions en 2018 est dorénavant comptabilisé en déduction du capital propre (nature MCH2 299 avec un montant négatif). Il n'apparaît donc plus sur le schéma ci-contre.

Découvert en millions de francs



Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif).

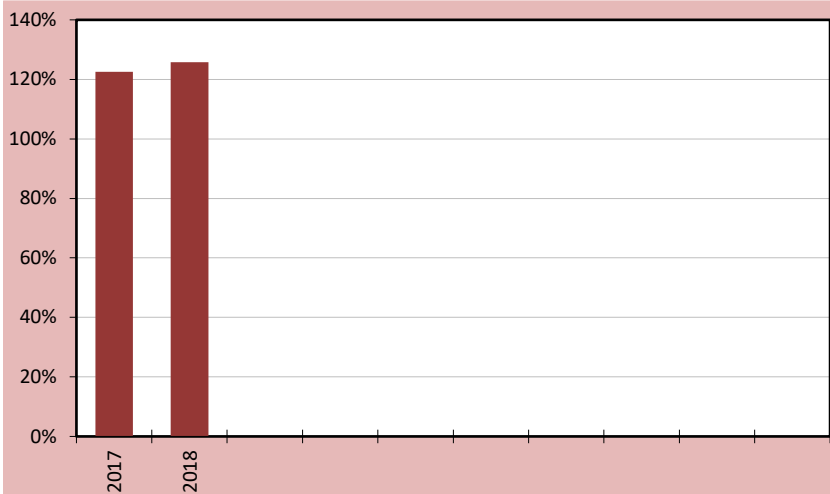
En 2018, le découvert est de CHF 530,1 millions, soit un montant inférieur à l'année dernière (CHF 741,3 millions). La variation du découvert entre 2017 et 2018 s'explique par le déficit de CHF 33,3 millions du compte de résultats (augmentation) ainsi que par un montant de CHF 244,5 millions destiné à un amortissement du découvert (diminution) à fin 2018 suite aux opérations de retraitement. Ce montant de CHF 530,1 millions représente quasi 20% du total du bilan, ce qui est considérablement élevé.

L'augmentation entre 2013 et 2014 provient du déficit de CHF 236 millions du compte de résultats après prise en compte des provisions pour prévoyance.ne. La diminution entre 2004 et 2005 est la conséquence du versement extraordinaire réalisé par la BNS et qui a permis au canton de procéder à un amortissement du découvert.

Les indicateurs financiers présentés dans cette dernière section sont basés sur la recommandation n° 18 MCH2 ainsi que sur l'article 57 LFinEC. Aux huit indicateurs préconisés par le MCH2, l'État de Neuchâtel en a rajouté deux supplémentaires : degré de couverture des revenus déterminants et poids des charges d'intérêts. Les définitions des indicateurs sont reprises ci-dessous en marge de la présentation des graphiques et des formules utilisées. Signalons encore que le calcul détaillé des chiffres-clés utilisés dans les formules est disponible à l'annexe 3 du LFinEC.

Comme déjà expliqué, seuls les comptes 2017 ont été retraités selon le nouveau référentiel comptable MCH2 rendant ainsi les comparaisons possibles uniquement pour les deux dernières années.

Taux d'endettement net en pourcent



Le taux d'endettement net correspond à la dette nette I, qui est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre), exprimée en pourcentage des revenus fiscaux (nature 40 MCH2).

Ce ratio renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

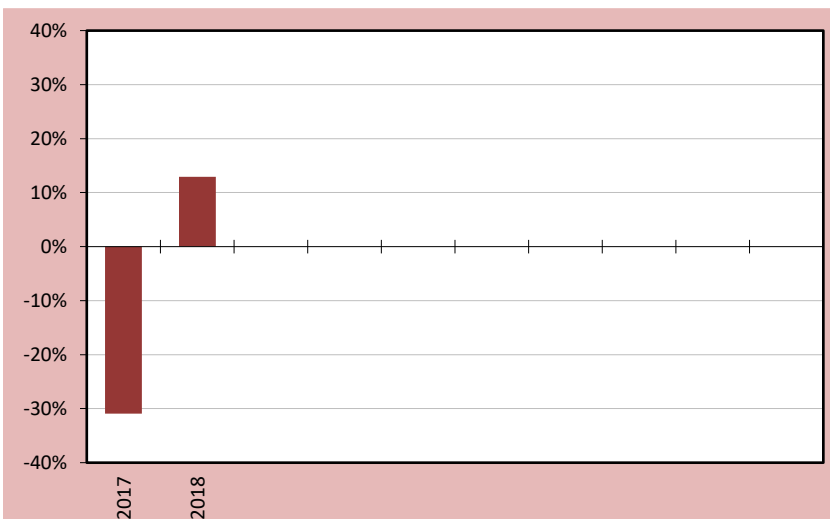
Le taux d'endettement net est de 125,8% aux comptes 2018. Il augmente par rapport à l'année dernière (122,5%). Cette situation provient d'une augmentation de la dette nette (CHF 1'307 millions en 2017 et CHF 1'349 millions en 2018), les revenus fiscaux totaux demeurant plus ou moins stables (CHF 1'067 millions en 2017 et CHF 1'072 millions en 2018).

Comparativement, un taux situé entre 100% et 150% peut être qualifié de suffisant pour une collectivité publique.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette nette I}}{\text{Revenus fiscaux}} \times 100$$

Degré d'autofinancement en pourcent



Le degré d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des investissements nets.

Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

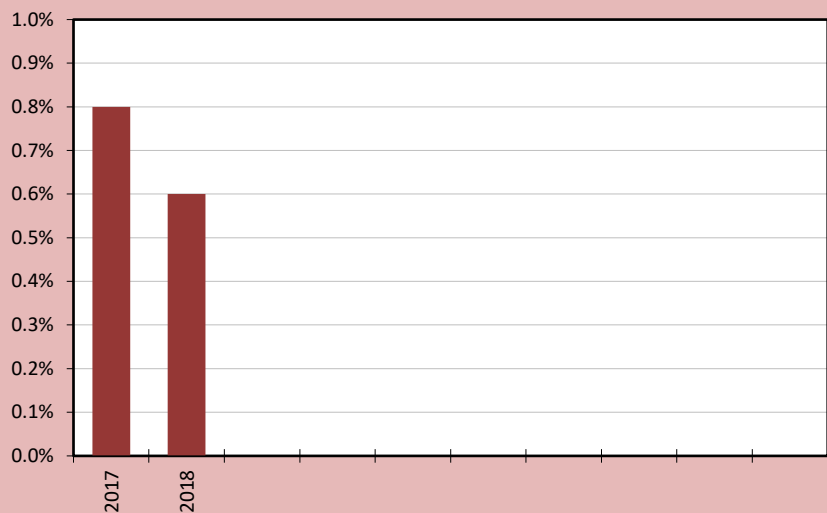
Le degré d'autofinancement calculé selon les standards MCH2 est de 12,9% en 2018, ce qui traduit une situation compliquée pour l'État. Celui-ci était même négatif en 2017 (-31%) du fait d'un autofinancement négatif.

Le calcul du degré d'autofinancement selon MCH2 diffère du calcul utilisé dans le cadre du frein à l'endettement appliqué à l'État de Neuchâtel. Ainsi, en regard de l'article 30 al.2 LFinEC, l'autofinancement correspond de manière simplifiée à la somme des amortissements du patrimoine administratif et du solde du compte de résultats sans déduction, par exemple, du prélèvement à la réserve pour retraitement. Le calcul en regard du frein aboutit à un degré d'autofinancement de 48% ce qui n'est pas conforme à la limite minimum de 70% exigée pour cet exercice selon disposition transitoire de l'art. 80 LFinEC. Le budget 2018 adopté en février 2018 présentait un degré d'autofinancement de 55% (adoptions hors frein).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

Part des charges d'intérêts en pourcent



La part des charges d'intérêts correspond à la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.

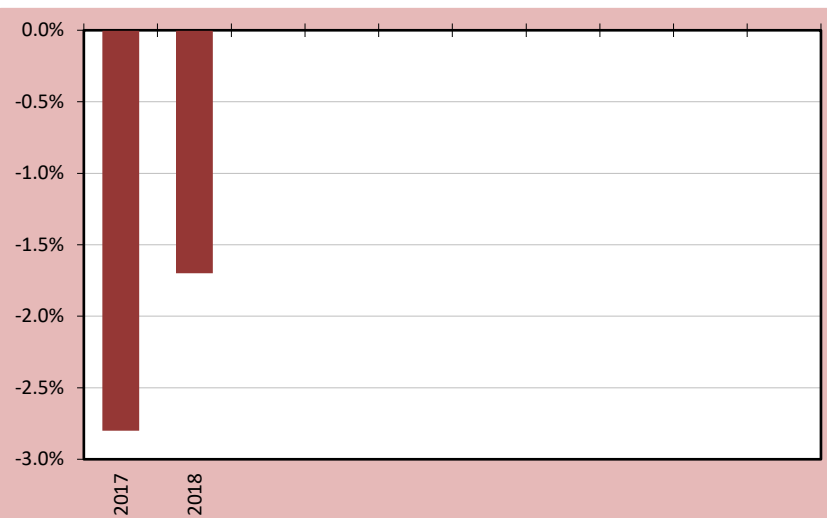
Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse plus la marge de manœuvre est élevée.

La part des charges d'intérêts est de 0,6% en 2018 contre 0,8% en 2017. Cette diminution provient de charges d'intérêts nets qui baissent (CHF 15,3 millions en 2017 et CHF 13,0 millions en 2018) et de revenus courants en hausse (CHF 1'872 millions en 2017 et CHF 1'999 millions en 2018). La diminution en regard de ce ratio traduit une amélioration de la situation. Un taux s'inscrivant entre 0% et 4% peut être considéré comme bon.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Degré de couverture des revenus déterminants en pourcent



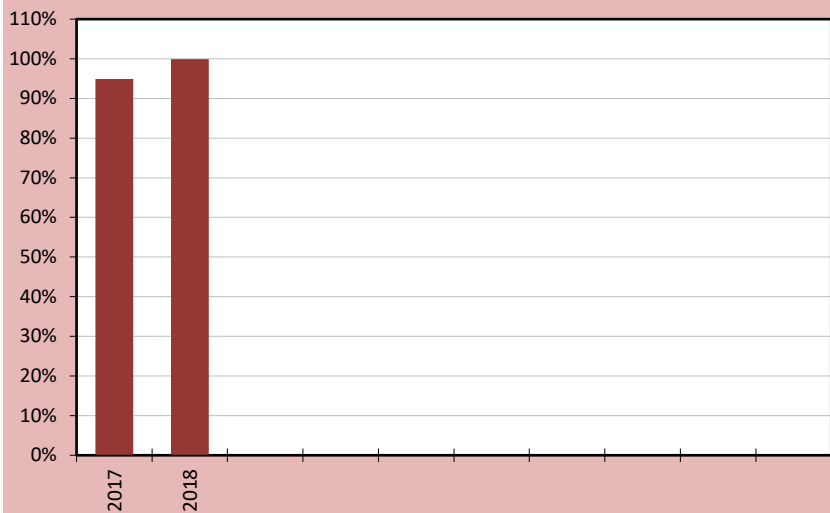
Le degré de couverture des revenus déterminants correspond au solde du compte de résultats exprimé en pourcentage des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et imputations internes). Ce ratio exprime donc l'importance du déficit (en cas de bénéfice il n'est pas vraiment pertinent). La prise en compte d'un excédent de charges avec un signe négatif explique les ratios négatifs qui apparaissent sur le graphique.

Cet indicateur ne fait pas partie des recommandations MCH2 mais il est quand même présenté car il est actuellement utilisé dans le cadre du frein à l'endettement de l'État de Neuchâtel. Ainsi, conformément au régime transitoire de l'art. 80 LFinEC, si le budget présente un déficit du compte de résultats, ce dernier ne doit pas excéder 1% des revenus déterminants. Tant le budget 2018 (1,9%) que les comptes 2018 (1,7%) ne respectent pas ce critère. Ce n'était pas le cas non plus lors de l'exercice 2017 (budget 2,7% et comptes 2,8%). Ces deux derniers budgets ont par conséquent été adoptés en dehors des mécanismes (dérogation).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Solde du compte de résultats}}{\text{Revenus déterminants}} \times 100$$

Dettes brutes par rapport aux revenus en pourcent



La dette brute par rapport aux revenus correspond à l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

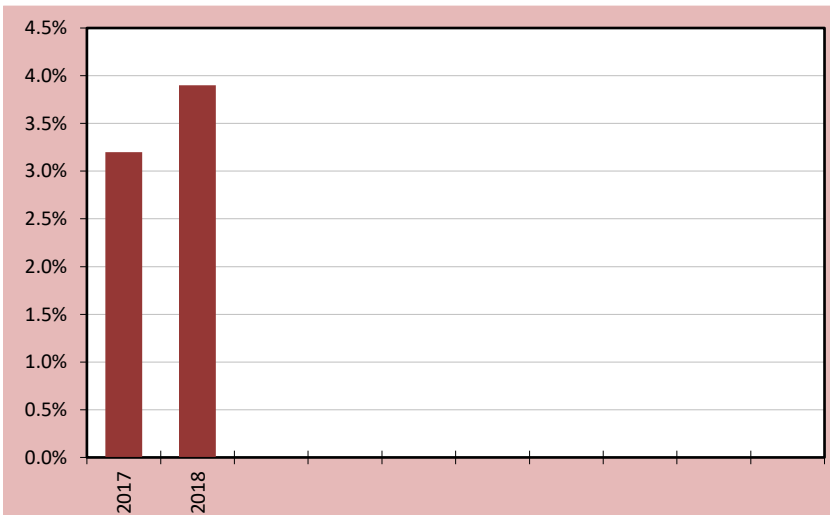
La dette brute comprend les engagements financiers courants, à court terme et à long terme apparaissant au bilan (exception faite des instruments financiers dérivés). Celle-ci augmente de CHF 1'777 millions en 2017 à CHF 1'996 millions en 2018, ce qui explique l'augmentation de cet indicateur de 94,9% à 99,9% sur la même période. Comme déjà dit pour l'indicateur de la part des charges d'intérêts, les revenus courants sont quant à eux en hausse entre 2017 (CHF 1'872 millions) et 2018 (CHF 1'999 millions).

L'augmentation du ratio traduit une amélioration de la situation pour l'État, un taux de 100% pouvant être qualifié de plutôt bon.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Proportion des investissements en pourcent



La proportion des investissements correspond aux investissements bruts (sans les investissements extraordinaires ni les subventions à redistribuer) exprimées en pourcentage des dépenses totales consolidées (compte des investissements et compte de résultats).

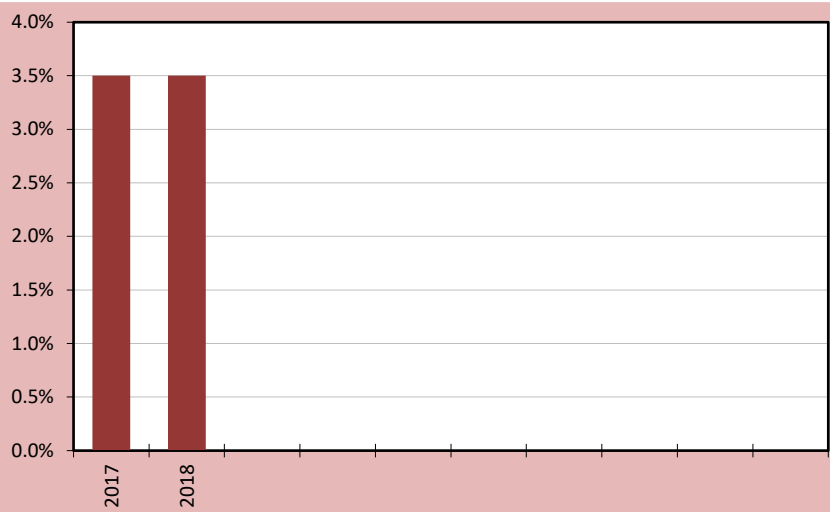
Cet indicateur renseigne par conséquent sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

De 3,2% en 2017 le taux passe à 3,9% en 2018. Comparativement cela traduit un effort d'investissement assez faible de la part du canton. Cela n'est pas une surprise tant il est régulièrement répété dans les rapports de gestion financière que les dépenses nettes sont, depuis une bonne décennie, systématiquement inférieures aux enveloppes budgétaires allouées. En 2018 les dépenses nettes s'élevaient à CHF 48,4 millions pour un budget de CHF 76,6 millions.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales}} \times 100$$

Part du service de la dette en pourcent



La part du service de la dette correspond au total des charges d'intérêts nettes et des amortissements ordinaires (y compris amortissements des subventions d'investissement), exprimé en pourcentage des revenus courants.

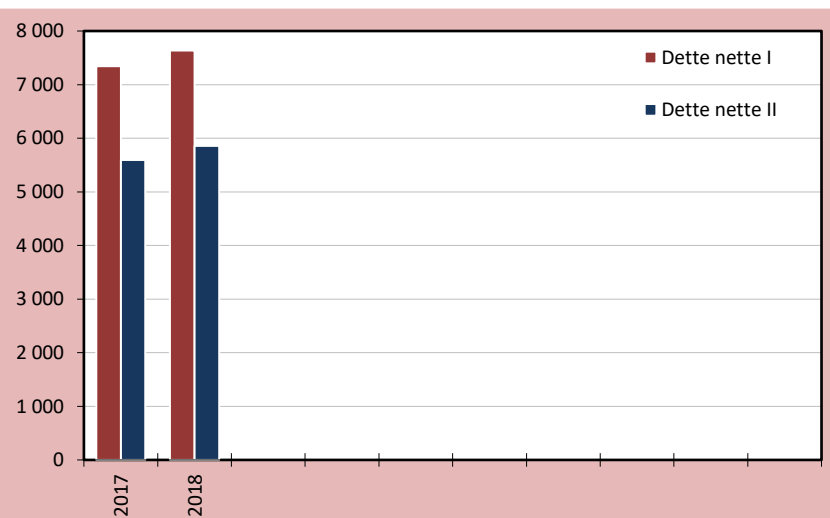
Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette. Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

Le calcul du ratio aboutit à des résultats identiques en 2017 et en 2018, soit 3,5%, ce qui traduit une faible charge d'intérêts et d'amortissements, conformément à ce qui a déjà été relevé pour l'indicateur concernant la part des charges d'intérêts.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Dettes nette par habitant en francs



La dette nette par habitant correspond à la dette nette selon définition I ou II du MCH2 divisée par la population résidente permanente.

La dette nette I correspond à la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre). La dette nette II exclut en outre les prêts et les participations.

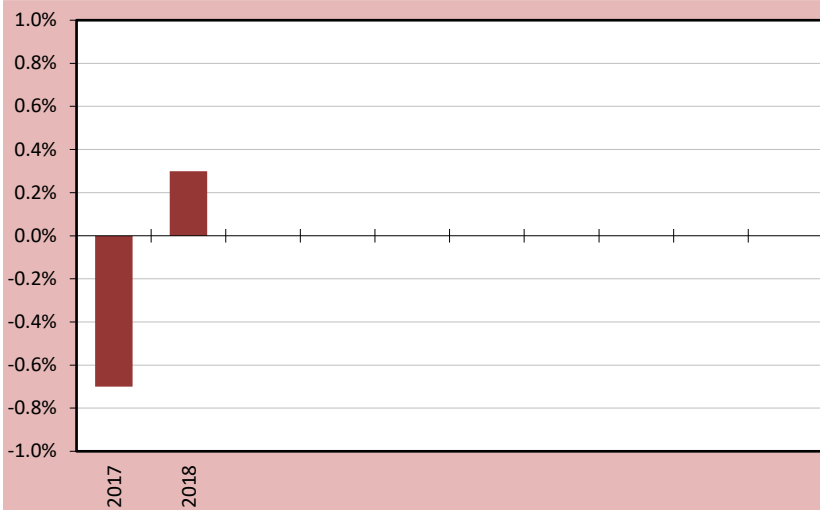
Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

Compte tenu d'une dette nette I de CHF 1'349 millions, d'une dette nette II de CHF 1'035 millions et d'une population résidente permanente à fin 2018 de 176'720 habitants selon recensement cantonal, la dette nette I par habitant est de CHF 7'636 et la dette nette II par habitant est de CHF 5'855. Ces deux valeurs sont en augmentation par rapport à l'exercice 2017. Conformément aux valeurs limites indiquées dans les recommandations MCH2, le niveau d'endettement demeure très important pour l'État de Neuchâtel.

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dettes nette I ou II}}{\text{Population résidente permanente}}$$

Taux d'autofinancement *en pourcent*



Le taux d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

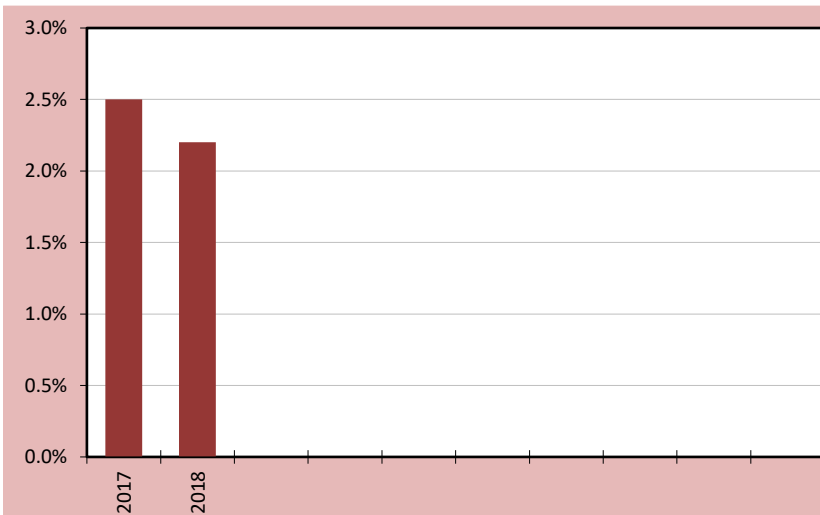
Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Compte tenu d'un autofinancement de CHF 6,2 millions et de revenus courants de CHF 1'999 millions, le taux d'autofinancement est de 0,3% en 2018. Ce taux était négatif en 2017 du fait d'un autofinancement négatif (CHF -13,9 millions).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

Poids des charges d'intérêts *en pourcent*



Le poids des charges d'intérêts (ou des intérêts passifs selon RLFinEC) correspond au total des charges d'intérêts exprimé en pourcentage des revenus fiscaux directs (personnes physiques et personnes morales).

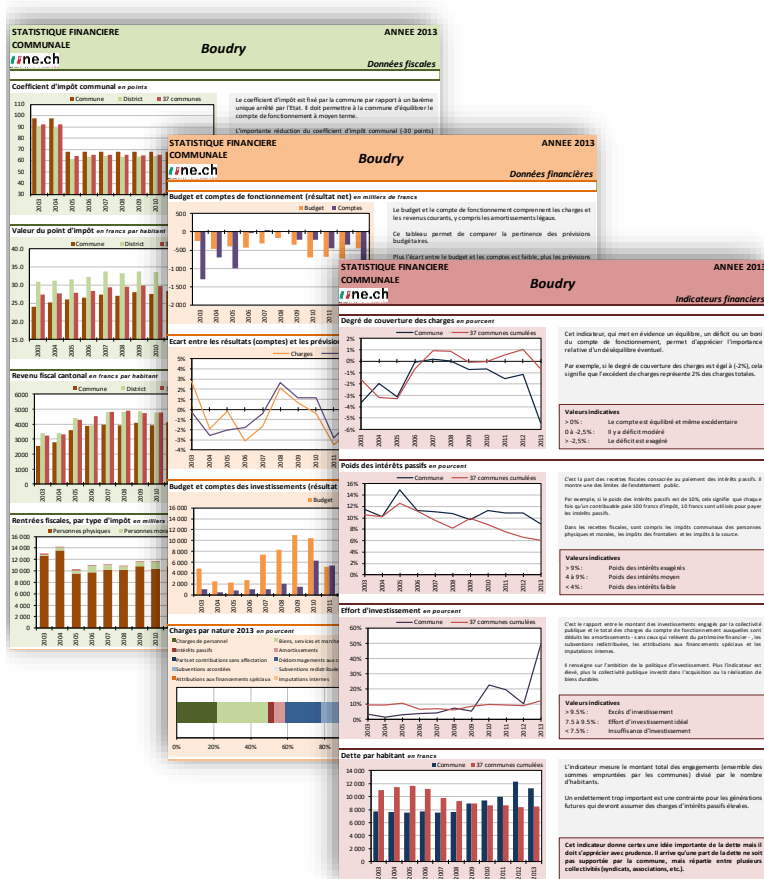
Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique. Il n'est pas prévu par les recommandations MCH2 et a été ajouté de manière complémentaire aux indicateurs existants.

Les poids des charges d'intérêts diminue. De 2,5% en 2017 le ratio passe à 2,2% en 2018. Cette variation trouve son origine dans la diminution des charges d'intérêts (CHF 23 millions en 2017 et CHF 21 millions en 2018) et dans une augmentation des recettes fiscales directes (CHF 929 millions en 2017 et CHF 938 millions en 2018).

Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Charges d'intérêts}}{\text{Revenus fiscaux directs}} \times 100$$

La situation des communes



Retrouvez l'ensemble des données fiscales, financières et des indicateurs financiers des 31 communes neuchâtelaises sur:

www.ne.ch/stat